

Les Tarifs ANNUELS



QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
KEMPER BREIZH IZEL



NOS LIGNES DE VILLES
HOL LINENNOU-KER

TOUT PUBLIC

> à partir de 26 ans

304 € → Économie de 80 €*

Paiement en 1 chèque ou en 10 fois par prélèvement automatique - abonnement de date à date.

SENIOR

> pour les retraités et plus de 65 ans

240 € → Économie de 60 €*

Paiement en 1 chèque ou en 10 fois par prélèvement automatique - abonnement de date à date.
Moins de 65 ans, veuillez vous munir de votre attestation de retraite.

JEUNES

abonnement du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

> 1^{er} jeune

> 2^{ème} jeune

]- de 26 ans

240 € → Économie de 60 €*

178,50 €

Paiement en 1 chèque ou en 10 fois par prélèvement automatique.

En vente jusqu'au
31 octobre 2020
UNIQUEMENT !

TARIFS RÉDUITS

> Pass Annuel 25 : 581 ≤ QF < 779

> Pass Annuel 50 : 504 ≤ QF ≤ 580

> Pass Annuel 75 : 427 ≤ QF ≤ 503

> Pass Annuel 95 : QF ≤ 426

selon
quotient
familial
(QF).

228 €

152 €

76 €

18 €

Paiement en 1 chèque ou en 10 fois
par prélèvement automatique.

Paiement en 1 chèque.

Abonnement de date à date

* Réduction par rapport à l'achat d'un abonnement mensuel pendant 12 mois.

HAPPY FAMILY

> pour toute la famille 439 €

Paiement en 1 chèque ou en 10 fois
par prélèvement automatique - abonnement
de date à date.

→ Économie de 88 €*

GRÂCE À LA
PRIME TRANSPORT
JE FAIS DES ÉCONOMIES !

50%
DE MON ABONNEMENT
QUB
PRIS EN CHARGE
PAR MON
EMPLOYEUR !



Vous rembourse jusqu'à 100 €
sur votre abonnement annuel
pour toute souscription
d'un produit d'assurance.

Les justificatifs À FOURNIR

PIÈCE(S) JUSTIFICATIVE(S) ABONNÉ(S)

	Photo abonné	Photocopie de la carte d'identité
Nouvel abonné	●	●
Abonné QUB	●	

PIÈCE(S) JUSTIFICATIVE(S) ABONNEMENT(S)

Abonnement	Photocopie du livret de famille ⁽¹⁾	Original de l'attestation de paiement CAF avec quotient familial ou attestation CCAS ⁽²⁾	Senior moins de 65 ans original de notification de retraite
Tout public			
1 ^{er} jeune			
2 ^{ème} jeune	●		
Tarif réduit ⁽³⁾		●	
Happy family	●		
Sénior			●

(1) Obligatoire pour toute demande Happy Family (renouvellement ou création). Le nom de tous les bénéficiaires doit y figurer.

(2) Veuillez vous munir de votre attestation de paiement de quotient familial CAF de moins de 3 mois / le nom de tous les bénéficiaires doit y figurer. Si vous n'êtes pas allocataire CAF, complétez un dossier auprès du CCAS.

(3) Retrouvez toutes les informations concernant la tarification solidaire sur www.qub.fr

